

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 60335-1:2012/A14:2019

Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1: Exigences générales

Household and similar electrical
appliances - Safety - Part 1: General
requirements

Sicherheit elektrischer Geräte für den
Hausgebrauch und ähnliche Zwecke -
Teil 1: Allgemeine Anforderungen

08/2019



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 60335-1:2012/A14:2019 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 60335-1:2012/A14:2019.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 13.120; 97.030

Version française

Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1: Exigences générales

Sicherheit elektrischer Geräte für den Hausgebrauch und
ähnliche Zwecke - Teil 1: Allgemeine Anforderungen

Household and similar electrical appliances - Safety –
Part 1: General requirements

Cet amendement A14 modifie la Norme européenne EN 60335-1:2012; il a été approuvé par le CENELEC le 2019-07-10. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à cet amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du centre de gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CENELEC .

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au centre de gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, République de Macédoine du Nord, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Comité Européen de Normalisation Électrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

Centre de gestion du CEN-CENELEC : Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Avant-propos européen

Le présent document EN 60335-1:2012/A14:2019) a été élaboré par le CLC/TC 61, "Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues".

Les dates suivantes sont fixées:

- date limite à laquelle ce document doit être (dop) 2020-07-10
mis en application au niveau national par
publication d'une norme nationale identique ou
par entérinement
- date limite à laquelle les normes nationales en (dow) 2021-07-30
contradiction avec ce document doivent être
annulées

Le présent amendement complète ou modifie les articles correspondants de l'EN 60335-1:2012 et ses amendements A11:2014, A13:2017 et A1:2019.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CENELEC ne saurait être tenu pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat confié au CENELEC par la Commission européenne et l'Association européenne de libre-échange et couvre les exigences essentielles de la (des) directive(s) UE.

Pour la relation avec la (les) directive(s) UE, voir les Annexes ZZ informatives.

1 Domaine d'application

Remplacer "Note 2 Texte supprimé" par "Note 2 Vide"¹.

2 Références normatives

Remplacer le titre du CLC/TR 50417 par "Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues - Interprétations relatives aux normes européennes de la série EN 60335"².

Remplacer la date de publication de l'IEC/TR 60083:2009 par 2015.

Supprimer EN 50366:2003, "Appareils électrodomestiques et analogues – Champs électromagnétiques – Méthodes d'évaluation et de mesure".

7 Marquage et instructions

7.10 Ajouter le texte suivant après le premier alinéa de l'ajout:

Un commutateur à bouton-poussoir utilisé pour activer et désactiver le fonctionnement ne doit pas être utilisé pour d'autres fonctions telles que le changement de la vitesse du moteur.

Pour les appareils portatifs dont la **puissance assignée** est inférieure ou égale à 50 W, il est admis de disposer d'un bouton-poussoir pour différentes fonctions, y compris l'activation / la désactivation, lorsqu'une rétroaction immédiate est à envoyer à l'utilisateur, par exemple par retour d'information tactile ou retour d'information sonore et visuelle.

NOTE Z1: Cette fonction est par exemple: ralentir / accélérer / arrêter.

Lorsqu'un bouton-poussoir peut passer par différents modes pendant une poussée prolongée, ce cycle est autorisé aussi longtemps que l'appareil s'arrête par une simple poussée de courte durée.

Renommer la NOTE Z1 et la NOTE Z2 existantes en NOTE Z2 et NOTE Z3.

Remplacer la première phrase de la NOTE Z2 (anciennement, NOTE Z1) par la suivante:

Toute réponse sonore obtenue immédiatement après la mise en fonctionnement du commutateur constitue un retour d'information sonore. Le clic d'un commutateur peut être considéré comme un retour d'information sonore à condition qu'il provienne du commutateur mis en fonctionnement et puisse être entendu à une distance de 77 cm du commutateur. Le bruit d'un moteur est considéré comme étant un retour d'information sonore.

Ajouter le texte suivant après le troisième alinéa de l'ajout:

Les constructions avec des commutateurs qui ont deux différentes positions stables (ce qui signifie qu'ils peuvent être vus ou ressentis lorsqu'ils ont été enfoncés ou tournés) sont considérées comme ayant un retour d'information tactile.

8 Protection contre l'accès aux parties actives

8.1.1 Remplacer la première phrase du remplacement du troisième alinéa par la suivante:

Le calibre d'essai B et le calibre d'essai 18 de l'EN 61032 sont appliqués avec une force n'excédant pas 1 N, l'appareil étant dans toutes les positions possibles, sauf que les appareils normalement utilisés au sol et d'une masse supérieure à 40 kg ne sont pas inclinés³.

8.1.3 Ajouter le texte " , calibre d'essai 18" après "calibre d'essai B,"

¹ Ce texte est inclus dans le Corrigendum EN 60335-1:2012/AC:2014.

² Ce texte est inclus dans le Corrigendum EN 60335-1:2012/AC:2014.

³ Ce texte est inclus dans le Corrigendum EN 60335-1:2012/AC:2014.

15 Résistance à l'humidité

15.1.2 *Mettre le texte de l'ajout en italique* ⁴.

20 Stabilité et dangers mécaniques

20.2

Dans le deuxième alinéa, le premier remplacement ne s'applique qu'à l'anglais (remplacer le mot "mobile" (en anglais, movable) par "mobile" (en anglais, moving)) et remplacer le mot "fonction principale" par "fonction d'exploitation".

22 Construction

22.12 *Ajouter au premier alinéa:*

D'autres parties destinées à être retirées pendant l'utilisation, la maintenance ou le nettoyage (par exemple, les batteries, les couvercles de batteries, les couvercles, les fixations, les becs à vapeur) ne sont pas considérées comme des éléments assurant une fonction similaire à celle des poignées, boutons, manches, leviers.

22.17 *Ajouter une nouvelle phrase à l'exigence:*

Cette exigence ne s'applique pas aux **appareils à encastrer**.

24 Composants

24.1 *Ajouter avant le dernier alinéa la note suivante:*

NOTE Z1 Voir l'Annexe ZH pour de plus amples informations sur les fiches utilisées dans les pays membres du CENELEC énumérés dans l'IEC TR 60083.

25 Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs

25.1 *Addition*

Les fiches et les broches destinées à être insérées dans les socles de prises de courant doivent être conformes aux feuilles de normes correspondantes figurant à l'Annexe ZH.

25.6 *Supprimer l'ajout.*

25.25 *Remplacer la deuxième phrase du premier alinéa et ajouter la note:*

Les dimensions des broches et la face d'insertion des fiches d'appareils qui sont insérées dans les socles de prises de courant doivent être conformes aux dimensions données dans la norme de fiche correspondante.

NOTE Z1: Les types courants de fiches et de socles de prise de courant utilisés dans les pays membres du CENELEC sont présentés à l'Annexe ZH.

32 Rayonnement, toxicité et dangers analogues

Supprimer au troisième alinéa "EN 50366 ou"

⁴ Ce texte est inclus dans le corrigendum EN 60335-1:2012/AC:2014.

Annexe ZA
(normative)

Conditions nationales particulières

Supprimer la condition nationale particulière pour 25.6 et 25.25.

Remplacer la condition nationale particulière pour 25.8 par la suivante:

7.12.8	Danemark, Suède, Norvège et Finlande La pression maximale de l'eau à l'entrée doit être d'au moins 1,0 MPa
22.47	Danemark La pression maximale de l'eau à l'entrée doit être d'au moins 1,0 MPa
25.8	Irlande et Royaume-Uni Dans le Tableau, remplacer la ligne "> 10 A et ≤ 16 A" par: > 10 et ≤ 13 1,25 (1,0) ^b > 13 et ≤ 16 1,5 (1,0) ^b

**Annexe ZB
(informative)**

Divergences A

Remplacer la référence à 25.6 par 25.1 et 25.25 pour les divergences A concernant l'Irlande et le Royaume-Uni.

Supprimer la Note.